

Reçu en préfecture le 28/06/2024



F ubile le







CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2024

Date de la convocation: 13 juin 2024

Date de publication: 28 juin 2024

Département des YVELINES

Arrondissement de RAMBOUILLET

Canton de RAMBOUILLET

Commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION N° DCM 2024/20

OBJET: FINANCES - Approbation du Compte de Gestion 2023 - Commune

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 juin à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (18):

Mme Joëlle JÉGAT; M. Arnaud BAGUENIER; Mme Julie SEYWERT; Mme Annick LACHAUX LU-CIEN-BRUN; M. Stéphane DESCLOUDS; Mme Chantal WENDLINGER; Mme Chantal GOUX-ROBIN; Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK; M. Zinaha RANDRIANARIVO; Mme Laure JOUF-FROY; M. Alexis POURKARTE; M. Claude COTTIN; M. Julien LEVILLAIN; M. Sylvain GUI-GNARD; Mme Alexie Morgane GUIGNARD; M. Paul THIBAUD; Mme Véronique ERAPA; M. Pierre-Jean AUBERTIN;

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (10):

M. Didier TRONEL a donné pouvoir à Mme Joëlle JÉGAT

Mme Clémence CHICHEPORTICHE a donné pouvoir à Mme Julie SEYWERT

- M. Daniel UCÉDA a donné pouvoir à Mme Laure JOUFFROY
- M. Christophe TIERFOIN a donné pouvoir à M. Claude COTTIN
- M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER
- M. Nicolas PEIGNÉ a donné pouvoir à Mme Chantal WENDLINGER

Mme Stéphanie BAGUET a donné pouvoir à M. Stéphane DESCLOUDS

M. Jean-Louis BARAUT a donné pouvoir à M. Paul THIBAUD

Mme Brigitte POINCELIN a donné pouvoir à Mme Véronique ERAPA

Mme Stéphanie VINSOT a donné pouvoir à M. Pierre-Jean AUBERTIN

ÉTAIENT ABSENTS (1):

M. Joseph DEROFF

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Chantal WENDLINGER

DCM 2024/20 - FINANCES - Approbation du Compte de Gest

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion Li 1078-217805373-20240628-DCM_2024_20-DE de l'exercice 2023, dressé par les Comptables du Service de Gestion Comptable de Rambouillet, visé et certifié conforme au Compte Administratif 2023 par l'Ordonnateur.

Vous voudrez bien trouver, joint au projet de délibération, le Compte de Gestion de l'exercice 2023 pour le budget de la Commune, transmis par Monsieur CACALY Philippe, Comptable du Service de Gestion Comptable de Rambouillet.

L'annexe suivante, a été transmise aux membres du Conseil Municipal, par courriel :

- Annexe 1 : Compte de Gestion 2023

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir en délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 portant sur la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du Budget de la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines dressé par Monsieur CACALY Philippe, Comptable du Service de Gestion Comptable de Rambouillet et remis à Madame le Maire,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion,

CONSIDÉRANT l'annexe suivante, transmise aux membres du Conseil Municipal, par courriel :

• Annexe 1 : Compte de Gestion 2023

VU la présentation en Commission des Finances du 04 juin 2024,

ENTENDU l'exposé de M. Arnaud BAGUENIER, rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, par :

- 19 voix POUR
- **8 voix CONTRE** M. Paul THIBAUD, M. Jean-Louis BARAUT, Mme Brigitte POINCELIN, Mme Véronique ERAPA, M. Pierre-Jean AUBERTIN, Mme Stéphanie VINSOT, M. Sylvain GUIGNARD, Mme Alexie Morgane GUIGNARD
- 1 ABSTENTION Mme Stéphanie BAGUET

ARRÊTE et APPROUVE le Compte de Gestion du Budget de la commune établi par Monsieur CACALY Philippe, Comptable du Service de Gestion Comptable de Rambouillet, pour l'exercice 2023, tel que présenté en annexe à la présente délibération.

DÉCLARE que le Compte de Gestion du Budget de la commune dre par Monsieur CACALY Philippe, Comptable du Service de Gestion Co visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle aucune réserve (ID: 078-217805373-20240628-DCM_2024_20-DE

Envoyé en préfecture le 28/06/2024 Reçu en préfecture le 28/06/2024 Publié le le de Rambouill

AUTORISE le maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit

Le Secrétaire de séance

Chantal WENDLING

Le Maire,

Joëlle JÉGAT